

INTRODUCTION

INNOVATION PUBLIQUE ET ACCEPTATION SOCIALE

Fabrice Hamelin

Le mouvement des Gilets jaunes, la grogne contre le 80 km/h puis la contestation des mesures prises pendant la pandémie liée à la Covid-19 ont fait entrer les notions d'acceptabilité et d'acceptation sociales dans la novlangue des acteurs politiques français et de ceux qui font profession de commenter leurs actions. Dans le cadre des discussions sur ces récentes vagues de contestations et de mobilisations populaires, l'acceptation sociale renvoie au jugement collectif porté sur l'intervention publique (les taxes, l'abaissement des vitesses, le confinement, le programme de vaccination, etc.) en dehors du cadre institutionnel formel ou de l'espace législatif. Elle rend compte de valeurs et de croyances partagées à un moment donné, par une population identifiée, sur l'action et l'innovation publiques. Elle tend alors à remplacer d'autres notions, telles que l'adhésion, l'assentiment, le consentement ou l'approbation qui sont souvent confondues dans le langage courant, mais qui sont complémentaires et distinctes en sciences sociales. La notion apparaît aussi très proche, sans pouvoir néanmoins se confondre, des notions de tolérance, d'obéissance et de légitimité (Hibou, 2006).

Lors de ces moments de large mobilisation, l'acceptation sociale s'est imposée dans le vocabulaire des décideurs français, sur les chaînes de télévision et sous la plume des éditorialistes. Mais les

notions d'acceptation ou d'acceptabilité sociale ne sont pas des idées neuves et les débats qui accompagnent leur usage ne le sont pas davantage. La résistance croissante aux politiques publiques et la multiplication des mouvements sociaux contre de « grands projets inutiles et imposés » avaient déjà accru l'usage de la notion, que ce soit dans les domaines de la transition énergétique, de l'aménagement, du développement ou de la protection des espaces naturels. Mais, aujourd'hui, ce recours croissant, relâché et étendu à de nouvelles arènes publiques rend la notion difficilement contournable sans en effacer pour autant les ambiguïtés¹. Instrumentalisée dans les controverses, il est difficile de lui donner une définition simple et rigoureuse. Cela rend souvent son usage rhétorique et sans apport véritable à la compréhension de l'intervention publique.

Cette diffusion dans le langage courant ne doit pas faire perdre de vue que la notion a d'abord pris place dans la littérature scientifique, même si son usage par les sciences sociales reste là encore largement descriptif et peu théorisé (Batellier, 2015). Dans les travaux de recherche appliquée, à l'exemple du transport, le recours à la notion s'est imposé depuis longtemps : « *évidemment, on pourrait imaginer des schémas où les décisions tiendraient moins compte de l'acceptation sociale, mais il faut bien avouer que le contexte politique depuis quelques années ne s'y prête pas. C'est pourquoi le problème de l'acceptabilité est à examiner avec d'autant plus d'attention* » (CERTU, 2003, p. 57)². C'est parce qu'il est politiquement compliqué, en démocratie, d'imposer des décisions publiques sectorielles ou territoriales qui vont à l'encontre de ce que veut la population que la notion s'impose (Delor et Philippe, 2023). C'est moins vrai dans la recherche académique et fondamentale, même si en psychologie et en sociologie, où l'analyse des représentations et des opinions est une évidence, le concept est largement utilisé. Aujourd'hui, il l'est aussi de plus en plus en géographie. Cela reste moins vrai pour d'autres disciplines comme l'économie ou la science politique, où il se heurte à davantage de méfiance. Pour autant, le recours à la notion y accompagne le développement des travaux qui s'efforcent de documenter les tournants contestataire et délibératif, visant à prendre acte de cette règle du jeu qu'est devenue

1. Yates S. et Lalande J. (2021), « L'acceptabilité sociale est essentielle pour réaliser des projets ou instaurer des mesures, mais reste difficile à mesurer », *The Conversation*, article mis en ligne le 13 avril 2021. <https://theconversation.com/lacceptabilite-sociale-est-essentielle-pour-realiser-des-projets-ou-instaurer-des-mesures-mais-reste-difficile-a-mesurer-157669>

2. Si les recherches sur l'acceptation des politiques menées dans le domaine des transports sont nombreuses, les terminologies ne sont pas pour autant standardisées et les méthodes mobilisées restent diverses (Schade et Schlag, 2003).

la contestation et à donner plus de place aux citoyens ordinaires et aux usagers dans la décision publique.

L'entrée par le débat, les publics et les controverses ne doit cependant pas laisser dans l'ombre une démarche plus gestionnaire, où l'acceptation sociale s'intègre aux interrogations sur le pilotage et l'évaluation des politiques publiques. Aujourd'hui, un volet « acceptabilité sociale » peut compléter les mesures de l'efficacité d'un programme dans les démarches d'évaluation des politiques publiques, tout comme un lot « acceptation sociale » complète l'optimisation technico-économique dans les démarches de R&D des firmes privées. Sans sous-estimer la part d'aveuglement qui peut être celle des acteurs politiques et des experts lorsqu'ils agissent, ceux-ci peuvent chercher à mieux « faire accepter » l'innovation plutôt qu'à la « mettre en débat » comme l'exigerait l'impératif délibératif.

Ces usages croissants mais divergents de l'acceptation sociale ne peuvent que susciter un renouveau du travail de conceptualisation et de définition. Les débats sur la pertinence de la notion sont ravivés par sa diffusion et cet ouvrage entend y contribuer. Mais ce travail collectif naît aussi de la richesse des travaux québécois portant sur l'acceptabilité sociale (Gendron, 2014 ; Battelier, 2015). Depuis plus d'une décennie, ils ne cessent d'interroger la notion. Les chercheurs français s'en inspirent, y compris pour mieux parvenir à s'en détacher. Certains n'hésitent pas à lui préférer la notion d'acceptation sociale ou même à travailler d'autres notions, comme celle d'acceptance (Depraz, 2005) !

Cette actualité et les discussions scientifiques en cours sont très présentes dans les contributions réunies ici, qui n'échappent pas toujours à la volonté des chercheurs de trouver le mot juste ou de défendre la définition qu'ils privilégient dans leurs travaux. Mais ces contributions permettent surtout d'explorer trois dimensions essentielles des débats actuels : elles montrent d'abord à quel point il reste difficile de penser l'acceptabilité et l'acceptation sociales de manière univoque et déconnectée d'un ancrage disciplinaire. Elles rappellent ensuite à quel point la littérature scientifique québécoise, bien que dominante sur ces questions, demeure difficile à manier dans le cas français. Enfin, elles suggèrent que la pluridisciplinarité peut lever une partie des freins à l'usage de cette terminologie et produire de vraies avancées dans la compréhension de l'innovation publique aujourd'hui.

1. PENSER L'ACCEPTATION SOCIALE

Dans son acception la plus courante, l'acceptation sociale (*social acceptance*) renvoie à un état de fait, à une perception *a posteriori* d'une activité ou d'un programme achevé ; là où l'acceptabilité sociale (*social acceptability*) renvoie à une perception antérieure à la mise en œuvre de l'action publique (Schade et Schlag, 2003 ; Hamelin, 2008). Cette dernière figure alors un processus non achevé et sur lequel il est possible de travailler. Cet effort de distinction des deux notions reste néanmoins peu satisfaisant. En effet, l'acceptation sociale est moins donnée que construite, sur un territoire, dans la continuité et sur le temps long. L'acceptation est socialement construite (voire co-construite) par des stratégies, des mobilisations et par le recours à des « techniques » variées : la libre participation, l'enrôlement, l'expérimentation en sont quelques exemples. Le recours aux *nudges* aujourd'hui ou bien au *design* d'intérêt général renforce encore la difficulté de distinguer les deux notions. Le degré d'acceptabilité comme d'acceptation est bien le résultat d'un travail politique de légitimation de l'action publique ou plus précisément encore le résultat d'une mesure de la réussite d'un travail politique de mobilisation et d'« enrôlement » des populations qui se sentent concernées.

1.1. La recherche du mot juste

La nécessaire distinction entre les deux notions et la pertinence d'un usage différencié restent l'objet de vifs débats. Dans le chapitre 1, Arthur Jobert rappelle l'étendue des critiques portées à la notion d'acceptabilité sociale qu'il considère comme une « formule » mais préfère néanmoins à la notion d'acceptation. La contribution de Lionel Laslaz et Agathe Robert-Kériver (chapitre 4) entend au contraire montrer toute la pertinence de la notion d'acceptation sociale et les modalités de son recours, en insistant sur le fait que l'acceptation n'est jamais définitive et apparaît bien construite dans l'action sociale et territoriale. Les cinq autres chapitres, moins sensibles à l'analyse de discours, entrent moins directement dans la recherche du vocable le plus adapté, ainsi que dans le travail d'explicitation et de différenciation des deux notions qui peut aller jusqu'à donner lieu à un lexique ou à un tableau comparatif des usages des deux notions.

Sylvie Thoron s'efforce d'explicitier pourquoi la notion n'est pas plus présente dans les travaux de science économique (chapitre 3), ce qui est également le cas en science politique (chapitre 2). Dans ces deux chapitres, le travail de définition des termes apparaît nettement

moins central. Pourtant, comme dans les contributions précédentes, les auteurs récusent un usage relâché de la notion. Ils se montrent davantage attentifs aux méthodes de recherche permettant de mesurer et opérationnaliser la notion retenue, comme le fait plus précisément encore Nicolas Dupuis dans le chapitre 5. Plus important encore est l'éclairage apporté par la notion aux controverses et conflits étudiés. On y comprend que l'acceptation est souvent saisie par défaut (de mobilisation, de résistance, de conflits) ou doit être déconstruite, afin de mieux saisir les processus et stratégies qui la produisent. Elle est saisie au travers des instruments utilisés pour la mesurer, à l'exemple des sondages d'opinion publique, de focus groups ou de protocoles d'enquête bien plus sophistiqués. L'acceptation sociale est alors renvoyée à des indicateurs dont la variété interroge mais qui permettent d'échapper à la dualité un peu naïve opposant les « pour » et les « contre », l'« adhésion » à la « contestation » de l'innovation publique.

1.2. La déconstruction du social

Au-delà de la recherche du mot juste et de la controverse sur l'usage des notions d'acceptation et d'acceptabilité, les chapitres de l'ouvrage montrent qu'il ne faut pas perdre de vue la diversité du social, c'est-à-dire des populations ou parties prenantes concernées. Dans les travaux faisant usage de la notion, les populations ciblées peuvent avoir des contours variables. Il peut s'agir de la communauté, du voisinage, des groupes d'intérêts, des professionnels concernés, etc. Les travaux anglo-saxons sur cette question ne trouvent d'ailleurs pas de réelle équivalence dans la littérature francophone, qui le plus souvent ne fait pas l'effort de distinguer *public acceptance*, *community acceptance* ou encore *professional* et *political acceptance* (Hamelin, 2007).

Tous les travaux réunis ici montrent clairement la nécessité de déconstruire l'acceptation sociale au regard des cibles et des intervenants majeurs de l'intervention publique considérée, à l'exemple de Maryvonne Dussaux (chapitre 7) ou de Lionel Laslaz et Agathe Robert-Kériver (chapitre 4). L'acceptation sociale ne peut être réduite à l'acceptation des publics ou pire encore du public. La focalisation sur la notion de *public acceptance* pose plus de difficultés qu'elle n'apporte de réponse aux contours du jugement collectif que l'on cherche à identifier ou mesurer. L'acceptation « politique » et l'acceptation « professionnelle » sont des dimensions tout aussi essentielles à saisir pour comprendre la réussite ou l'échec de l'intervention publique (Simard, 2021).

Les conditions socio-économiques d'un côté, la mobilisation des élus et professionnels concernés de l'autre se révèlent tout aussi déterminantes dans le devenir d'un projet ou d'un programme d'intervention publique. Cela renvoie à ce que certains appellent la *socio-political acceptance* qui cherche à inclure les parties prenantes et les gouvernants (Wüstenhagen *et al.*, 2007) et qu'il convient de distinguer de la *community* ou encore *market acceptance*. Bref, il convient de s'intéresser à l'acceptation des collectivités (territoriales), des acteurs socio-politiques comme de ceux du marché. Dans cette typologie, seule l'acceptation de la collectivité (*community acceptance*) renvoie nécessairement au territoire ou au local en conflit. Les deux autres notions peuvent au contraire en être déconnectées.

Une attention particulière aux *policy makers* est d'autant plus essentielle, que l'acceptation doit d'abord être envisagée comme étant leur problème (Yates et Arbour, 2016) ! Il est donc particulièrement mal venu de l'attribuer aux autres parties prenantes et de ne pas le relier au travail de conviction ou même d'enrôlement dans lequel se lancent les *policy makers*. De la même manière, lorsqu'il s'agit d'acceptation sociale, le problème est sorti des « arènes discrètes » ou espaces confinés dans lesquels il a été porté, discuté, pour être confronté aux arènes grandes ouvertes qui forment l'espace public. L'épreuve d'acceptabilité, à laquelle se confrontent les promoteurs d'un projet est d'abord celle de la publicisation du programme qu'ils portent et du sens qui lui est donné. La publicisation prend alors la forme d'une « épreuve territoriale » qui inclut diverses communautés et parties prenantes ainsi que les professionnels chargés de rendre effective l'intervention publique (Fournis et Fortin 2015). Pour autant, l'« épreuve » territoriale est aussi une occasion d'apprentissage pour les élus et experts impliqués dans le projet. Là encore, l'étude du processus d'acceptation renvoie à celle des *policy makers* qui sont tout autant en action qu'en apprentissage !

1.3. Un usage instrumental

L'épreuve territoriale, que les *policy makers* s'efforcent de remporter, confère une dimension clairement instrumentale à la mesure de l'acceptation sociale. Cela permet de comprendre que l'acceptation du programme par les publics concernés puisse devenir un but, un objectif à atteindre pour les décideurs politiques et leurs co-gouvernants, qu'ils soient les agents d'une entreprise ou de l'administration mobilisés par le projet. La quête de l'approbation l'emporte ordinairement sur le souci de mesure. Mais l'acceptation sociale indique ce

qu'il est politiquement opportun de faire dans le territoire concerné et à ce moment-là ! Elle distingue l'idéal du faisable à travers notamment les épreuves sociale et territoriale auxquelles l'action publique est confrontée. Il n'est donc pas illégitime que ceux qui prennent part au processus de fabrication de l'action publique tiennent compte de l'environnement dans lequel ils agissent. Il n'est ni condamnable ni même surprenant qu'ils cherchent à anticiper les freins ou les oppositions et à obtenir le soutien des parties prenantes, même si certains y voient une attente toute technocratique et donc peu démocratique de « faire accepter » ou approuver des choix pré-établis aux populations cibles.

La quête de l'acceptation cacherait ainsi la prétention des dirigeants à voir les destinataires des politiques publiques se conformer aux attentes des élus et des experts. Les interrogations sur l'acceptation sociale trahiraient un refus de leur part d'interroger le dessein et la conduite des projets qu'ils portent. De ce point de vue, si la notion d'acceptation a le mérite d'intégrer le conflit comme une évidence dans l'intervention publique, elle ouvre en même temps à une approche gestionnaire où il s'agit de réfléchir aussi à comment (mieux) concevoir et gérer les actions visant à « rendre acceptable » l'innovation publique ! (Raufflet et Mailhot, 2016). C'est ce que s'attachent à montrer Hugo Gaillard et Olivier Meier, dans le chapitre 6, ou Arthur Jobert, lorsqu'il distingue « processus » et « stratégie » d'acceptabilité dans le chapitre 1. D'ailleurs, à l'idée qu'une interrogation sur l'acceptabilité sociale cacherait une volonté non avouée de « faire accepter » une décision déjà prise ou d'éviter le débat, il est possible de répondre qu'elle permet aussi de le faire émerger, de mieux comprendre les controverses et de cerner les marges ou modes de négociation entre les parties prenantes. Cela peut offrir aux gouvernants et aux autres acteurs la possibilité de *tradeoff*, de recherche de compromis ou tout simplement de mieux gérer, dans l'intérêt collectif, les tensions produites par l'innovation (Fortin et Fournis, 2014).

La question de l'acceptabilité ouvre ainsi à la question de la faisabilité des programmes et à celle des moyens ou conditions d'évitement, de refus, de contestation ou de résistance, qui peuvent se révéler coûteux et paralysants pour l'action publique. Plusieurs des mobilisations sociales récentes (des Bonnets rouges aux Gilets jaunes) et des arrêts de programmes publics ambitieux (Notre-Dame-des-Landes) montrent tout l'intérêt, pour les gouvernants, de se préoccuper de l'acceptation des décisions qu'ils prennent ! Si cette connaissance se révèle essentielle au pilotage de l'action publique, l'acceptation sociale reste le plus souvent envisagée en amont de l'action, pour préparer

le lancement d'un programme et anticiper les réactions des parties prenantes. Le rôle de l'acceptation dans la co-construction de l'action publique est bien plus rarement envisagé, ce qui peut en limiter la portée et l'intérêt, notamment dans la conduite de projets longs, complexes et à fort impact sociétal.

2. AU-DELÀ DE LA LITTÉRATURE QUÉBÉCOISE

Ces différentes leçons doivent beaucoup aux travaux menés en Amérique du Nord. Aucun des chapitres de l'ouvrage ne fait d'ailleurs l'impasse sur les travaux anglo-saxons et sur les travaux dominants en langue française qui proviennent du Québec et ont fait entrer ce lexique dans la boîte à outils théoriques des sciences sociales.

2.1. Une analyse en silos disciplinaires

Si la psychologie, l'économie, la gestion et aussi la géographie et la science politique font usage de ce lexique, celui-ci a du mal à échapper à une « *analyse en silos disciplinaires* » (Batellier, 2015, p. 34). La fragmentation disciplinaire associée à un faible ancrage théorique et conceptuel rend les résultats des travaux menés peu cumulatifs. Alors que chacune de ces disciplines académiques apporte des éléments d'interrogation et de compréhension de l'innovation publique, la littérature scientifique montre peu ou pas de mutualisation des savoirs disciplinaires.

La psychologie sociale distingue l'acceptabilité sociale de l'acceptabilité pratique qui renvoie et l'utilité et à l'utilisabilité (Bobillier-Chaumon et Dubois, 2009) et qui va être au cœur du travail des ergonomes. L'acceptabilité sociale concerne les impressions et les attitudes des utilisateurs. Elle est mobilisée pour prédire le comportement individuel ou collectif face à un programme ou une innovation technologique, par exemple, à travers les théories de l'action raisonnée et du comportement planifié³. Les travaux menés en psychologie sociale ont pour grand mérite de s'efforcer d'identifier les « composantes » de l'acceptabilité sociale, comme le rappelle Nicolas Dupuis (chapitre 5), qui propose l'intégration d'« études d'acceptabilité sociale » dans le cadre des démarches de concertation. Ce sont les facteurs ou déterminants psycho-sociaux de l'acceptabilité et de l'acceptation qui sont

3. Ajzen I. (1991), "The theory of planned behavior", *Organizational Behavior and Human Decision Processes*, 50, 179-211.

recherchés (la confiance, les bénéfices escomptés, la légitimité des promoteurs... et, d'un point de vue plus individuel, l'efficacité, l'efficience, la satisfaction à l'usage, la facilité d'apprentissage, l'appropriation et la fiabilité). L'acceptation devient alors le résultat d'une sorte de *tradeoff* entre plusieurs facteurs jugés critiques⁴. Les déterminants de l'acceptation permettent aussi de distinguer des groupes à partir de leur rapport à l'innovation, à l'exemple des précurseurs ou premiers utilisateurs d'une innovation, qu'un certain nombre de caractéristiques socio-psychologiques distinguent des destinataires finaux. Les pionniers, du fait de leur influence, occupent une place singulière dans la réussite ou l'échec d'un procès innovant.

Cette « opérationnalisation » repose sur des méthodologies d'enquête solides et tout à fait classiques, telles que l'administration de questionnaires, l'expérimentation ou la définition d'indicateurs sophistiqués : le crédit accordé aux informations données, la perception de la fiabilité et de l'efficacité du système, le sentiment d'équité... Ils permettent de caractériser des types de comportement (contestataire, conformiste, etc.). Les nombreux cas d'études et retours d'expérience dans les domaines déjà cités de l'environnement et de l'usage des nouvelles technologies (par exemple en santé publique ou en sécurité routière) sont d'un apport incontestable. Bien entendu, certains outils sont davantage utilisés, à l'exemple du sondage d'opinion mais des dispositifs d'enquête plus originaux peuvent être déployés, à l'exemple d'entretiens individuels (Boutilier et Thomson, 2011) ou collectifs (Eyssartier et Hamelin, 2013). D'autres dispositifs d'enquête ont été conçus, à l'exemple de l'analyse des échanges enregistrés sur les forums de discussion qui se développent sur Internet dans le cadre d'une controverse (Véron, 2008).

En géographie, l'attention est centrée sur le contexte et l'espace. Le territoire, à travers la proximité et le voisinage, est essentiel à l'acceptation. Mais plus encore le jeu d'échelles se révèle déterminant dans les tensions et les incompréhensions. Les controverses sur les lignes LGV, les autoroutes, les sites SEVESO, les déchetteries et les parcs naturels ont montré que l'acceptation des riverains ou des usagers d'un équipement public (effet NIMBY) localisé ne repose pas sur les mêmes fondements que celle du territoire qu'il dessert et des réseaux qui le structure. Il y a donc une dimension spatiale forte dans l'acceptation. Ces travaux invitent à une attention fine aux caractéristiques

4. Kim H.-Ch. (2015), "Acceptability Engineering: the Study of user Acceptance of Innovative Technologies", *Journal of Applied Research and Technology*, 13(2), 230-237.

culturelles, sociales du milieu ou des communautés observées ainsi qu'à leur caractère dynamique.

En sociologie, l'intérêt pour la notion accompagne le développement de projets ou d'activités à impacts, producteurs de nuisance pour l'environnement et les communautés directement touchées (*community acceptance*). La sociologie politique (à travers la question de la délibération et de la participation) et la sociologie de l'innovation s'y intéressent tout particulièrement. La sociologie va aussi développer un regard critique sur la notion, à l'exemple de la dénonciation de cette attente « toute technocratique » de mieux « faire accepter » ou approuver des choix pré-établis à la population destinataire de l'action publique. Développer une stratégie d'acceptabilité sociale renvoie alors principalement à un travail de communication et de relation publiques des plus classiques (Jobert, 2020).

C'est cette « pathologie », révélée par les résistances au projet et les stratégies des gouvernants, qui interroge plus particulièrement les sciences économiques, puisqu'elle perturbe et met en danger la réalisation du projet ou du programme. Ce sont des « risques » dont le coût pour les entreprises peut être important et qui en font une préoccupation stratégique pour les entreprises. La notion permet de mieux envisager les controverses entre entreprises et communautés locales (Baba et Raufflet, 2015). En revanche, pour le management et les sciences de gestion, les controverses soulèvent des enjeux de gestion pour les acteurs publics comme pour les acteurs privés impliqués. Entreprises et consultants sont au cœur de la démarche. Le *design* et l'*impact* du projet ainsi que les *pratiques de gestion* des promoteurs sont alors au centre des attentions. La théorie des parties prenantes y est dominante ; elle se révèle cependant étroitement firmo-centrée et assez peu conceptualisée (Baba et Raufflet, 2015). La recherche de l'acceptation suggère une approche en termes de gestion de conflit incluant la prévention et la résolution des différends et plus particulièrement entre les entreprises et les communautés qui les accueillent. Des stratégies peuvent aussi y émerger, à l'exemple du « mentorat inversé » pour une meilleure diffusion de l'innovation. Les plus jeunes sont chargés d'accompagner les plus expérimentés dans l'appréhension de l'innovation programmée. Il s'agit donc de réfléchir à comment (mieux) gérer les stratégies et pratiques visant à « rendre acceptable » l'innovation, l'aménagement ou le changement dans l'environnement apportés par l'entreprise (Raufflet et Mailhot, 2016).

L'étude de l'« épreuve d'acceptabilité » (Barbier, 2021) a pour enjeu la pacification des relations entre gouvernants et gouvernés et, de manière

plus pragmatique encore, l'identification des niveaux d'acceptabilité allant du rejet à la co-appropriation (Boutilier et Thomson, 2011), même si ces niveaux sont souvent conçus de manière statique et non liés aux interactions entre l'entreprise, son environnement et la communauté cible (Baba et Raufflet, 2015). La pluridisciplinarité des réflexions sur l'acceptation sociale et la diversité des situations sociales saisies par la notion ne simplifient donc pas son usage mais elles témoignent de sa richesse et contribuent à renforcer la solidité conceptuelle de la notion.

2.2. Un déficit d'institutionnalisation

La notion se diffuse aussi parce que les objets et situations étudiés sous l'angle de l'acceptation se diversifient. Soumises aux controverses et porteuses de conflits, les nouvelles politiques publiques (la préservation de l'environnement, la transition énergétique, l'aménagement des territoires, les réponses aux menaces en santé ou sécurité publique) offrent un terreau d'interrogations particulièrement propice à ces questions.

Comme en témoignent les bibliographies des chapitres réunis ici, les travaux menés au Québec servent de référence principale. L'antériorité des travaux menés en Amérique du Nord joue indéniablement. La notion y a une histoire, aujourd'hui, bien documentée (Batellier, 2015). Dans les années 1980, la notion d'acceptabilité sociale est utilisée dans le secteur des ressources naturelles où l'activité des entreprises a des impacts physiques et socio-économiques forts sur l'environnement et les milieux de vie. Elle l'est aussi dans les milieux de l'aménagement. Ces activités et infrastructures génèrent des nuisances et des interrogations en termes de santé publique. Nombre de milieux professionnels concernés se sont ainsi emparés de la notion, parce qu'elle est un enjeu ou un problème pour ces milieux (Barbier et Nadaï, 2015). C'est particulièrement le cas des promoteurs de projets d'entreprises ou des programmes publics qui se heurtent à des actions collectives. Le terme, issu de l'expertise privée (consultants) et commerciale (porteurs de projets industriels), suscite le soupçon et freine son usage par les scientifiques.

Pour autant, la notion est mobilisée comme critère de décision par les autorités publiques, depuis plus d'une décennie (Massé, 2013 ; Batellier, 2016). Des autorités publiques publient des guides de bonnes pratiques⁵ ou créent des dispositifs pour accompagner les populations

5. Dufour C. (2012), *Guide de bonnes pratiques afin de favoriser l'acceptabilité sociale des projets*, Montréal : Conseil Patronal de l'Environnement du Québec (CPEQ).

dans les projets collectifs. Cette institutionnalisation a d'ailleurs permis un vrai travail de définition scientifique (Gendron, 2014 ; Batellier, 2015 ; Yates et Arbour, 2016) qui a imposé la distinction entre acceptation et acceptabilité et promu le recours à la seconde. C'est la diffusion des travaux menés au Québec sur cette question qui fait que la notion d'acceptabilité sociale domine largement dans les écrits académiques aux dépens de la notion d'acceptation, même si des travaux, comme ceux des géographes, cherchent aujourd'hui à réhabiliter le recours à ce second terme (Laslaz, 2015).

La notion d'acceptabilité ouvre à la question de la délibération et du transfert de la charge de la preuve (de la nécessité de l'intervention publique) aux gouvernants. C'est aussi pour cela qu'elle a la faveur des auteurs Québécois qui s'intéressent à la légitimité des processus de décision publique (Batellier, 2012). Le terme de « licence sociale »⁶, qui serait accordée par une population locale à un projet, est ainsi souvent utilisé à la place de l'acceptabilité sociale, afin de distinguer cette condition de réussite du programme de l'autorisation offerte par l'obtention d'une « licence légale » de la part des pouvoirs publics (L'huilier, 2020). Le respect du cadre légal, mais aussi la fiabilité technique et la viabilité économique ne suffisent plus pour assurer la réussite d'un programme.

En France, la notion n'est pas conçue comme un instrument de gouvernement de l'innovation publique ou une nouvelle norme d'action publique. Cela tient très certainement au fait que le poids des communautés territoriales dans l'action publique diffère du Québec, tout comme les modalités d'exploitation des ressources naturelles, l'enchevêtrement des niveaux de gouvernement et l'intervention de l'État déconcentré. Pour autant, ce qui nous en éloigne le plus ne se résume pas aux défis auxquels sont confrontés les acteurs publics et les analystes de l'action publique qui ont recours à cette terminologie. La principale différence réside bien davantage dans l'absence d'institutionnalisation de la notion. Les travaux de Nicolas Dupuis (chapitre 5), Arthur Jobert (chapitre 1) ou encore Hugo Gaillard et Olivier Meier (chapitre 6) soulignent d'ailleurs tout l'intérêt de ce questionnement et des dispositifs à déployer tant dans les démarches de gouvernance que dans les procédures délibératives ! En France,

6. L'acceptabilité sociale est ainsi traduite par *Social License to operate* dans la littérature anglo-saxonne. Ce « permis social d'opérer » est à distinguer du permis légal d'opérer, celui par lequel les autorités publiques autorisent le forage ou l'exploitation de ressources naturelles, par exemple, mais qui peut aussi interdire certaines formes d'exploitation, à l'exemple des parcs naturels ou des mines (L'huilier, 2020).

la notion reste liée aux travaux singuliers de chercheurs en nombre limité, identifiée à des champs de recherche et largement exploratoire.

Plus encore, les travaux menés en France sur les dispositifs participatifs ignorent largement la notion et souvent par principe. La sociologie critique, qui domine le champ, se méfie de la notion d'acceptation sociale, lorsqu'elle ne la rejette pas. Son origine, au sein des cabinets de conseils ou des firmes privées d'exploitation des ressources naturelles, en est une des causes (Jobert, 2020). À ce péché originel, on peut ajouter un usage souvent instrumental, par ces mêmes officines et aussi par les responsables politiques, qui cherchent d'abord à faire accepter l'innovation ou au moins à identifier les ressorts qui permettraient de rendre acceptable un projet discutable. Cette absence de dialogue est d'autant plus dommageable que les dispositifs institutionnalisés de concertation, à l'exemple des enquêtes publiques présentées par Nicolas Dupuis (chapitre 5), peuvent contribuer à l'acceptabilité sociale d'un programme.

3. L'APPORT DES CONTRIBUTIONS RÉUNIES

Les contributions réunies dans cet ouvrage collectif montrent que le débat n'est pas clos sur l'usage préférentiel des notions d'acceptabilité et d'acceptation sociales. La recherche du mot juste a encore de beaux jours devant elle. Chaque chapitre rappelle l'ambiguïté des termes et les discussions qu'ils suscitent dans chacune des disciplines académiques. Pour autant, la quête du mot juste apparaît relativement vaine à la lecture des textes. L'opposition est claire entre les géographes et les sociologues. La volonté de se différencier des travaux québécois et de leur domination sur l'appréhension de ces questions est affirmée chez les premiers. Elle est toute relative chez les seconds, lorsqu'ils ont recours à la notion. Quant aux sciences politique, économique et de gestion, elles continuent à largement se passer du concept. La psychologie sociale semble ignorer le débat ou l'avoir dépassé depuis longtemps. À la recherche du meilleur vocable, elle préfère la recherche des bons outils de mesure et des indicateurs pertinents. Les apports des contributions réunies se trouvent donc ailleurs.

3.1. La référence au territoire

Les travaux réunis ici font davantage ressortir tout l'intérêt d'appréhender l'acceptation sociale dans le cadre d'un « territoire » et confirment la « nécessaire définition territoriale » de l'acceptabilité

et de l'acceptation sociales (Fournis et Fortin, 2014 et 2015). Les cas étudiés sont très divers : espaces naturels protégés, transition énergétique, zéro artificialisation nette, taxe carbone, expression religieuse au travail, et hydrogène. Chacun sur son terrain montre que la notion ne prend son sens qu'au regard de conflits territorialisés et plus encore de la recherche d'un accord territorial. On a le plus souvent affaire à l'appréhension et la gestion d'oppositions locales dans le cadre d'enjeux à caractère global.

Cela ne signifie pas que les contributions ignorent le niveau micro-social (Dussaux, chapitre 7 ; Gaillard et Meier, chapitre 6) ou le niveau macro-économique (Thoron, chapitre 3), mais tous considèrent l'ancrage territorial comme un espace de conflit, d'apprentissage et de dialogue incontournable pour comprendre le déploiement de l'intervention publique. Une des leçons partagées est alors que la notion est tout particulièrement utile lorsqu'il s'agit d'analyser des situations de conflictualité et de gouvernance territoriales qui ne sont jamais figées.

Les contributions réunies ici abordent les problèmes publics par l'« épreuve » et la « gouvernance » territoriales. Ces enjeux de régulation et de gouvernance renvoient au souci légitime d'anticipation et de gestion des résistances à l'innovation publique par celles et ceux qui gouvernent. Comment le leur reprocher ? La mise à « l'épreuve territoriale » de l'innovation publique permet de dépasser la possible confusion entre acceptabilité et légitimité de l'action publique et introduit à un usage instrumental de l'acceptation sociale.

3.2. Les voies de la transdisciplinarité et de l'institutionnalisation

Doit-on pour autant faire de l'acceptation une nouvelle « norme d'action publique » à l'image de la proposition de Simard (2021) ou plus précisément « un instrument normatif d'action publique » comme le suggère également Arthur Jobert (chapitre 1) ? Cela aurait du sens. Pour son cas d'étude, Maryvonne Dussaux (chapitre 7) souligne qu'aucun des acteurs concernés ou impliqués dans l'action publique n'est au final satisfait. Ce qui constitue très probablement une caractéristique de notre temps renforce la pertinence d'une approche de l'action publique contemporaine par la production de son acceptation sociale. Cela renvoie d'ailleurs à une question plus classique et plus fondamentale encore qui est celle des dimensions de la rationalisation de l'action publique et de la place de sciences sociales engagées dans l'action publique (Spencehauer, 2016). Les réflexions sur la notion ne sont donc pas qu'une manière de dépolitiser les débats, ils

marquent une volonté de rendre utile l'appréhension des désaccords face à l'innovation publique. Dans cette démarche visant à renforcer l'utilité sociale de la recherche, ce recueil de travaux académiques oriente vers deux défis à relever.

Le premier est celui de la transdisciplinarité des approches. S'ils n'ont pas été mis en œuvre dans cet ouvrage, les regards croisés semblent incontournables pour envisager un apport significatif de cette notion à l'étude de la conception, du pilotage et de l'évaluation de l'action publique. Mais, à ce stade de diffusion de la notion d'acceptation sociale, la pluridisciplinarité n'est pas réellement concevable. Le dialogue entre disciplines académiques reste vif sur sa définition, ses déterminants et même son intérêt dans le cadre d'une démarche scientifique. C'est sans doute davantage au niveau des outils et des méthodes des sciences sociales que la transdisciplinarité fonctionne le mieux. Ce sont alors les questions de la mesure de l'acceptation sociale et des outils pertinents qui doivent être privilégiées pour faire avancer la connaissance de l'acceptation de l'action publique.

Le second défi à relever est celui de l'institutionnalisation des réflexions et plus précisément encore de l'introduction de dispositifs de saisie de l'acceptation sociale dans les processus de fabrique et de gouvernance de l'action publique. En dehors de quelques secteurs, comme l'aménagement des territoires, la sécurité des déplacements, la santé publique et la protection de l'environnement, cet appel reste peu audible dans un climat de diffusion relâchée et d'usage métaphorique de la notion par les multiples parties prenantes de l'action publique. La diffusion de l'impératif évaluatif au sein des institutions politiques (à l'exemple de la Cour des comptes) et les exemples croissants d'introduction de la notion dans les procédures d'évaluation (à côté de celles d'efficience, d'efficacité ou d'effectivité) pourraient cependant y contribuer. Pour autant, institutionnaliser l'évaluation de l'acceptation sociale ne risque-t-il pas de réduire ce qui, aujourd'hui, fait la « force d'une notion faible » pour reprendre la jolie formule de Yann Fournis et Marie-José Fortin (2014) ? C'est d'abord, parce qu'elle est floue, composite et malléable que l'usage de la notion se diffuse.

Références

- Barbier R. et Nadaï A. (2015), « Acceptabilité sociale : partager l'embarras », *VertigO – La revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], 15(3), décembre, mis en ligne le 28 décembre 2015.

- Batellier P. (2015), « Acceptabilité sociale : cartographie d'une notion et de ses usages », *Cahier de recherche*, Montréal : Les Publications du Centr'ERE, Université du Québec à Montréal.
- Bobillier-Chaumon M. et Dubois M. (2009), « L'adoption des technologies en situation professionnelle : quelles articulations possibles entre acceptabilité et acceptation ? », *Le travail humain*, 72(4), 355-382.
- Boutilier R. G. et Thomson I. (2011), "Modelling and measuring the Social License to Operate. Fruits of a dialogue between theory and practice", *Communication au séminaire The Social License to Operate*, Brisbane, Australie.
- Busse M. et Siebert R. (2018), "Acceptance studies in the field of land use—A critical and systematic review to advance the conceptualization of acceptance and acceptability", *Land Use Policy*, 76(C), 235-245.
- CERTU (2003), *Télématique et sécurité routière*, Coll. « Dossiers », juin, 351 p.
- Delor M. et Philippe H. (2022), « Dossier : Les mobilités à la recherche de l'adhésion sociale », *Revue TEC, mobilité intelligente*, n°255, 10-43.
- Depraz S. (2005), « Le concept d'"akzeptanz" et son utilité en géographie sociale. Exemple de l'acceptation locale des parcs nationaux allemands », *L'Espace Géographique*, 34(1), 1-16.
- Depraz S., Cornec U. et Grabki-Kieron U. (dir.) (2015), *Acceptation sociale et développement des territoires*, Lyon : ENS Éditions.
- Eyssartier C. et Hamelin F. (2013), "Police officers and professional road users: the impact of automatic speed cameras on the social representation of the job", *International Review of Social Psychology*, 26(3), 207-229.
- Fournis Y. et Fortin M.-J. (2014), « Conceptualiser l'acceptabilité sociale : la force d'une notion faible », dans Robitaille, M. et Proulx, M.-U. (dir.), *Sciences du Territoire*. Tome 2, Québec : Presses de l'Université du Québec, pp. 17-33.
- Fournis Y. et Fortin M.-J. (2015), « Une définition territoriale de l'acceptabilité sociale : pièges et défis conceptuels », *VertigO – la revue électronique en sciences de l'environnement*, [En ligne], 15(3), mis en ligne le 28 décembre 2015, consulté le 02 mars 2022. <http://journals.openedition.org/vertigo/16682>
- Granier B. (2015), « L'expérimentation sociotechnique fondée sur les sciences comportementales : Un instrument au service de la production de l'acceptabilité sociale ? », *VertigO – la revue électronique en sciences de l'environnement*, [En ligne], 15(3), mis en ligne le 28 décembre 2015, consulté le 09 juillet 2022. <http://journals.openedition.org/vertigo/16695>
- Hamelin F. (2007), « Les dimensions politiques de l'acceptabilité du contrôle automatisé des vitesses », dans Carnis L. et Hamelin F., *Revue de la littérature internationale sur le contrôle automatisé de la vitesse*, Convention de recherche CV05-021 DSCR-INRETS, pp. 13-40.

- Hamelin F. (dir.) (2008), *Les radars et nous. Regards croisés sur l'acceptation du contrôle automatisé des vitesses par les Français*, Paris : L'Harmattan, Coll. « Logiques sociales ».
- Hibou B. (2006), *La force de l'obéissance. Économie politique de la répression en Tunisie*, Paris : La Découverte.
- Le Bourhis J.-P. et Lascoumes P. (2011), « Les résistances aux instruments de gouvernement. Essai d'inventaire et de typologie des pratiques », *Actes du colloque international Les instruments d'action publique : mise en discussion théorique*, janvier, Paris. hal-00569347v2
- Raufflet E. et Mailhot C. (dir.) (2016), « Controverse et acceptabilité sociale des projets de développement économique », *Éthique publique*, [En ligne], 18(1), mis en ligne le 08 mai 2016, consulté le 17 janvier 2023. <http://journals.openedition.org/ethiquepublique/2405>.
- Schade J. et Schlag B. (2003), "Acceptability of urban transport pricing strategies", *Transportation Research Part F: Traffic Psychology and Behaviour*, 6(1), 45-61.
- Simard L. (2021), « L'acceptabilité sociale au Québec : nouvel instrument normatif d'action publique », *Revue internationale de psychosociologie et de gestion des comportements organisationnels*, vol. XXVII, n°69, 17-44.
- Spenthehauer V. (2016), *Des sciences sociales engagées dans l'évaluation des politiques publiques*, Paris : L'Harmattan, Coll. « Logiques sociales ».
- Veron B. (2008), « Les discussions sur les forums électroniques », in Hamelin F. (dir.), *Les Radars et nous. Regards croisés sur l'acceptation du contrôle automatisé des vitesses par les Français*, Paris : L'Harmattan, Coll. « Logiques sociales », pp. 107-153.
- Wustenhagen R., Wolsink M. et Burer M.J. (2007), "Social acceptance of renewable energy innovation: an introduction to the concept", *Energy Policy*, 35, 2683-2691. <http://dx.doi.org/10.1016/j.enpol.2006.12.001>.
- Yates S. et Arbour M. (2016), « Le rôle des maires dans l'acceptabilité sociale des projets d'infrastructure : tension entre arbitrage et promotion », *Politique et Sociétés*, 35(1), 73-101.